

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 MARS 2019

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire déléguée, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Éric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Fabrice FISCHER donne procuration à Marie-José SCHALLER

Jean-Michel STEPHAN donne procuration à Monsieur le Maire

Céline GEFFROY

Secrétaire de séance : Adeline GORSY, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 6 mars 2019 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 28 février 2019, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt communale de Soultz-sous-Forêts pour 2019. Présentation par Monsieur LEFORT, agent de l'O.N.F.

2. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 février 2019
- Réunions, rencontres et manifestations

3. AFFAIRE FINANCIERES

- **Approbation du compte de gestion 2018**
- **Compte Administratif 2018 :**
 - Vote du compte administratif 2018 : budget principal et budget annexe
 - Affectation du résultat 2018
 - Bilan des autorisations de programme
- BP 2019 : Crédits alloués aux écoles
- Définition des tarifs communaux 2019
- Définition des prix attribués aux concours locaux 2019

4. PROJETS ET TRAVAUX

- Le Forum :
 - Aménagement de l'espace d'accès
- Maison des associations :
 - Modification de la cour arrière de la MDA
 - Approbation du plan du réseau d'eau et d'assainissement

5. ADMINISTRATION GENERALE

- Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du RGPD
- GEMAPI : Transfert de compétence du Syndicat du Seltzbach au SDEA
- Désignation de Maître MAIHLE comme avocat représentant la commune dans le cadre de l'affaire du permis LECLERC

6. URBANISME

- Commercialisation des terrains de l'éco-quartier
- DIA

7. DIVERS

- Adhésion de la commune à l'association de territoire 1870
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt communale de Soultz-sous-Forêts pour 2019. Présentation par Monsieur LEFORT, agent de l'O.N.F.

1. Programme des travaux d'exploitation – Etat Prévisionnel des Coupes 2019

Les coupes 2019 sont prévues par l'Office National des Forêts selon l'état suivant :

PARCELLE	VOLUME (en m3)					RECETTES BRUTES (en €)
	BOIS D'ŒUVRE	BOIS D'INDUSTRIE	BOIS DE CHAUFFAGE	NON FACONNE	TOTAL	
9a	271	182	-	113	566	32 150
18r	136	20	-	38	194	27 420
20r	352	174	-	114	640	57 030
20v	11	8	-	6	25	1 040
23a	43	32	-	19	94	3 660
23ie	98	112	-	83	293	16 700
23r	192	140	-	79	411	20 390
15	-	-	67	-	67	2 660
Chablis	90	-	-	-	90	5 850
TOTAL	1 192	668	67	452	2 067	166 900

Les parcelles 18 et 20, sont celles qui vont permettre d'opérer au plus grand nombre de coupe.

La recette brute totale escomptée sur les coupes à façonner s'élève à 166 900.00€ HT, à laquelle s'ajoute 3 860€ HT pour les coupes en vente sur pied.

Les frais d'exploitation (abattage et façonnage, débardage et câblage, honoraires et assistance à la gestion de la main d'œuvre) sont évalués à 64 161.00€ HT, dont 31 771.00€ HT supportés directement par la commune.

Le bilan net prévisionnel pour l'exercice 2018 est ainsi estimé à 106 599.00€ HT, il s'agit uniquement des ventes des bois sans le travail des bucherons.

CONSIDERANT l'Etat Prévisionnel des Coupes 2019 ainsi que les recettes et dépenses y afférent ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Coupes 2019 présenté ci-dessus ;

AUTORISE la commercialisation des produits de la coupe ;

PRECISE que les recettes et dépenses prévues seront inscrites au budget primitif 2019.

2. Programme des travaux patrimoniaux

Les travaux suivants sont prévus :

- Travaux de maintenance – parcellaire pour un montant de 1 090.00€ HT
- Travaux sylvicoles pour un montant de 17 300.00€ HT
- Travaux d'infrastructures pour un montant de 3 250.00€ HT

Soit un total de travaux de 21 640.00€ HT

A noter qu'une délibération concernant le martelage n'est plus à prendre car les coupes sont déjà martelées dans le programme.

CONSIDERANT le programme d'action 2019 présenté par l'ONF ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le programme d'action 2019 dont le montant des opérations est estimé à 21 640.00€ HT ;

AUTORISE M. le Maire à engager les dépenses correspondantes.

POINT 2 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Les points suivants seraient à ajouter à l'ordre du jour :**

URBANISME : Projet d'arrêté portant modification de la limite d'agglomération sur la RD 28

Accord sur le principe d'achat de la propriété Schneider

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire :

APPROUVE la modification de l'ordre du jour ;

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 février 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Acker Fabien et Véronique Philipps) :

APPROUVE le compte-rendu du 06 février 2019.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 09 janvier 2019**

07.02.2019

- CA du collège
- Musée du pétrole : présentation de la stratégie pluriannuelle d'évolution du musée du pétrole pour tendre vers une cité des énergies

08.02.2019

- Concert école maternelle
- Commission sport loisirs associations

09.02.2019

- Entretien avec Monsieur Cromer au sujet du méthaniseur

10.02.2019

- Installation du pasteur de l'église évangélique

11.02.2019

- Lancement de la démarche POCE entre la région et les comcom de Wissembourg, de Niederbronn, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt, il s'agit d'un outil pour développer une stratégie économique en concertation avec la région et créer une synergie en les quatre communautés de communes.

12.02.2019

- Bureau comcom : orientations budgétaires

Une augmentation de la fiscalité est prévue entre 10 et 15%, cette dernière reste tout de même assez basse en comparaison avec les autres EPCI de même taille et de mêmes compétences. Il faut noter que l'infrastructure de la fibre optique a un impact important sur les finances de l'intercommunalité.

Le mandat qui se termine a permis de donner à la communauté de communes une véritable identité de territoire, et non plus une simple addition de deux territoires distincts. Dans ce contexte le passage à la fiscalité professionnelle unique serait un avantage pour l'avenir et aiderait à pérenniser cette nouvelle dynamique.

13.02.2019

- Organisation de la Kirwe autour du Forum : l'organisation restera globalement la même et ne sera impactée qu'à la marge

- Débriefing de Noël à la comcom et choix du thème de 2019 qui s'intitulera « Noël au XIX^e siècle »
- Réunion publique sur le méthaniseur

14.02.2019

- Conférence de presse sur le festival d'hiver
- Rencontre avec CIC-aménagement

CM CIC envisage de s'engager sur un projet dans la zone 1AUg, avec la création de 8 lots pavillonnaires.

15.02.2019

- Travail sur une résidence seniors à Hatten

16.02.2019

- AG des coureurs de La Saline

18.02.2019

- Report signature vente du terrain Rempp : problème de TVA

La rétrocession par l'EPF a été faite sous couvert d'un régime de tva sur la plus-value mais qui était à 0, le notaire en charge de la vente nous précise que pour la revente nous serions soumis à TVA sur l'ensemble du prix, ce qui crée une perte de 30.000 euros. Les services des finances de l'Etat sont consultés sur cette question.

19.02.2019

- AG association foncière Soultz-sous-Forêts

20.02.2019

- Organisation du concert du 7 avril à la synagogue

21.02.2019

- Rencontre pour le terrain Dangler
- Bureau du PETR
- Remise de récompenses à la VDB

22.02.2019

- Séance de travail avec Monsieur Mittenbuhler, ce dernier a émis la possibilité de déplacer la cuve derrière la ferme existante avec la plantation d'arbres autour pour correspondre à l'insertion paysagère.
- AG Crédit Mutuel

26.02.2019

- Comité syndical ATIP
- Conseil école maternelle
- Commission scolaire

27.02.2019

- Conseil communautaire : débat d'orientation budgétaire, sollicitation du département pour un soutien de la construction du périscolaire de Surbourg au titre du fonds de développement et d'attractivité
- Festival d'hiver organisé par le réseau des bibliothèques de la communauté de communes à la médiathèque

28.02.2019

- Rencontre pour le terrain Dangler, deux familles se sont présentées intéressées par l'achat de deux terrains.

01.03.2019

- Inspection gendarmerie brigade de Soultz-sous-Forêts
- AG de l'association foncière de Hohwiller

02.03.2019

- Concert Virevolte au Sonnenhof

03.03.2019

- Descente sur le terrain du bureau de l'AF

04.03.2019

- Rencontre des héritiers de Schneider Georges

05.03.2019

- Rencontre avec le lieutenant Kaetzel
- Bureau de l'ASIAPA
- Syndicat des eaux : orientation budgétaires et CA, une augmentation du prix de l'eau de 1.5% est prévue. Il y aura aussi environ 1 million d'euros d'investissement au niveau des réservoirs.

POINT 3 : AFFAIRE FINANCIERES

- **Compte Administratif 2018 :**
 - **Présentation du compte administratif 2018 : budget principal et budget annexe**

Le compte de gestion 2018 n'étant pas établi à ce jour par le comptable public, le compte administratif, ainsi que l'affectation de son résultat au budget 2019, seront soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

Le compte administratif 2018 a été discuté en Commission des Finances du 4 mars 2019. Dominique STOHR, adjoint aux finances, en présente les résultats. Les résultats sont arrêtés comme suit :

1.1. BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Réalisé
Dépenses	2 578 939.67 €
Recettes	3 483 498.33 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	904 558.66 €

A noter que le Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) est passé de 5000 à 35.000 euros en quelques années (4972 € en 2015).

Le résultat de clôture 2018 s'explique en partie par la conjoncture mais aussi par une dynamique plus importante au niveau des ressources notamment fiscales.

La CVAE est un indicateur lié à la dynamique économique de notre localité.

Le maire rappelle aussi que le calcul des bases pour la compensation des dégrèvements réalisés par l'Etat, se fait sur les taux en vigueur en 1991, même si ces derniers ont évolué entretemps.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	2 654 054.48 €	530 325.50 €
Recettes	2 245 173.72 €	476 016.87 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	241 058.92 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2018 : DEFICIT D'INVESTISSEMENT	649 939.68 €	54 308,63 €

RESULTAT GLOBAL

	Déficit	Excédent
Excédent de la section de fonctionnement		904 558,66 €
Solde de la section d'investissement	649 939,68 €	
Solde des restes à réaliser	54 308,63 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2018		200 310,35 €

1.2. BUDGET ANNEXE : ECO QUARTIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Réalisé
Dépenses	183 547.67 €
Recettes	207 524.27 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	23 976.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	315 112.53€	0 €
Recettes	107 588.26 €	0 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018 : DEFICIT D'INVESTISSEMENT	207 524.27€	0 €

• **Bilan des autorisations de programme**

Conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017, M. le Maire présente le bilan d'exécution des AP/CP lors du dernier exercice :

AP001 : Redynamisation du centre-ville**Autorisation de programme :**

Montant initial	900 000,00
Révision 2018	+ 240 000,00
Engagé au 31/12/2018	1 098 368,12
Disponible pour engagement	41 634,88

Crédits de paiement :

	2017	2018
Ouvert	200 000,00	950 000,00
Réalisé	34 072,13	577 903,80
Non consommés	165 927,87	368 096,20
Reportés en n+1	165 927,87	

L'autorisation de programme « Redynamisation du centre-ville » est affectée aux opérations suivantes :

- Aménagement d'un parking
- Construction d'un espace couvert et multifonctionnel

AP002 : Rénovation de la maison des associations

Autorisation de programme :

Montant initial	500 000,00
Révision 2018	+ 534 100,00
Engagé au 31/12/2018	974 369,80
Disponible pour engagement	59 730,20

Crédits de paiement :

	2017	2018
Ouvert	435 000,00	600 000,00
Réalisé	12 660,68	219 443,07
Non consommés	422 339,32	375 556,93
Reportés en n+1	422 339,32	

L'autorisation de programme « Rénovation de la maison des associations » a été affectée aux opérations suivantes :

- Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la maison des associations et de la musique

Pour rappel, les crédits de paiement affectés à un exercice et non consommés à la fin de ce dernier sont par principe annulés. Ils peuvent toutefois être reportés sur l'exercice suivant par décision du conseil municipal. De ce fait, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la reprise des CP non consommés en 2018 sur l'exercice 2019.

VU la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017 fixant les principes en matière de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

VU la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017 approuvant l'ouverture des autorisations de programme AP001 « Jardin de la Saline » et AP002 « Rénovation et mise en conformité de la maison des associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reporter la totalité des crédits de paiement non consommés au cours de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 et de modifier la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

- AP001 « Redynamisation du centre-ville»

	2017	2018	2019	TOTAL
Montant	34 100,00	577 904,00	527 996,00	1 140 000,00

- AP002 « Rénovation de la maison des associations »

	2017	2018	2019	TOTAL
Montant	12 670,00	219 444,00	801 986,00	1 034 100,00

- **BP 2019 : Crédits alloués aux écoles**

M. le Maire rappelle que les crédits des écoles ont été réajustés en fonction des effectifs réels sur l'année scolaire 2018/2019 qui sont de 227 élèves pour l'école élémentaire et 111 élèves pour l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer les crédits suivants aux écoles élémentaire et maternelle de Soultz-Sous-Forêts pour 2019 :

- **Ecole élémentaire de Soultz-Sous-Forêts**

Crédits de fonctionnement :

Fonctionnement	17,17€ / élève	3 897,50€
Bibliothèque		1 250,00€
Manuels scolaires	16,25€ / élève	3 779,18€
Site bilingue		500,00€
Matériel EPS		350,00€
Classe Ulis		200,00€
Sorties éducatives et scolaires	13,86€ / élève	3 145,84€

Le montant alloué aux sorties éducatives constitue la limite supérieure des subventions pouvant être attribuées aux écoles sur l'exercice 2019 et est inscrit au budget primitif à l'article 6574. Elles sont à solliciter auprès du Maire et sont traitées au cas par cas. La commune prend en charge le tiers des dépenses engagées.

Crédits d'investissement :

Tables et bancs salle des arts	812,00€
Four micro-onde	100,00€
VPI	4 468,80€

- **Ecole maternelle de Sultz-Sous-Forêts**

Crédits de fonctionnement :

Fonctionnement	17,17€ / élève	1 905,83€
Revues pédagogiques		120,00€
Bibliothèque		450,00€
Site bilingue		200,00€
Matériel EPS		250,00€
Motricité		250,00€
Sorties éducatives et scolaires	8,28€ / élève	918,88€

Le montant alloué aux sorties éducatives constitue la limite supérieure des subventions pouvant être attribuées aux écoles sur l'exercice 2019 et est inscrit au budget primitif à l'article 6574. Elles sont à solliciter auprès du Maire et sont traitées au cas par cas. La commune prend en charge le tiers des dépenses engagées.

Crédits d'investissement :

3 tablettes numériques et housses de protection	1 217,00€
1 enceinte audio	190,00€
Plastifieuse	100,00
Armoire à tiroirs pour ATSEM	78,00€
Bureau enseignant	438,00€
Talkie-Walkie	200,00€
Meuble de rangement	100,00€

- **Définition des tarifs communaux 2019**

M. le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs applicables en 2018. Le tarif des photocopies couleur au public est ajouté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide de fixer les tarifs communaux 2019 comme suit :

	PROPOSITION 2019
PHOTOCOPIES	
tout public NB	0,20 €
tout public (photocopie document de la mairie)	0,10 €
Tout public couleur A4	0,30 €
Tout public couleur A3	0,50 €
Associations NB	0,10 €
Associations couleur A4	0,20 €
Associations couleur A3	0,40 €
CONCESSIONS DE CIMETIERE - tombe simple (2m x 1m)	

15 ans	50,00 €
30 ans	100,00 €
50 ans	250,00 €
- tombe double (2m x 2m)	
15 ans	100,00 €
30 ans	200,00 €
50 ans	500,00 €
COLUMBARIUM	
15 ans	900,00 €
30 ans	1 200,00 €
50 ans	2 550,00 €
intervention sur case (ouverture et fermeture)	30,00 €
CAVURNES	
15 ans	1 000,00 €
30 ans	1 300,00 €
50 ans	3 000,00 €
HEURE OUVRIER	29,00 €
VENTE	
- marché trimestriel ou commerce ambulant	1,00 €/ml
- vente camion	100,00 €

Les tarifs des emplacements pour la Kirwe seront déterminés lorsque les attractions présentes pour l'édition 2019 seront connues.

- **Définition des prix attribués aux concours locaux 2019**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de voter les montants des récompenses 2019 pour les concours locaux de fleurissement, d'illuminations et des plus belles vitrines des commerces comme suit :

CONCOURS LOCAUX	Fleurissement		Illuminations de noël	Les plus vitrines des commerces
	Soultz-Sous- Forêts	Hohwiller		
1er prix	100 €	100 €	80 €	80 €
2e prix	75 €	75 €	65 €	60 €
3e prix	55 €	55 €	65 €	30 €
4e prix	45 €	45 €	35 €	30 €
5e prix	40 €	40 €	35 €	30 €
6e prix	30 €	30 €	20 €	30 €
7e prix	30 €	30 €	20 €	
8e prix	30 €	30 €	20 €	
9e prix	30 €	30 €	20 €	

- Avancement du projet des luminaires

Dans le cadre de l'avancement du forum, un type de luminaire plus adapté à l'usage du forum est proposé. Il s'agit d'avoir la main mise sur la variation de l'éclairage pour ajuster en fonction des animations.

Les nouveaux types de luminaire proposés seront répartis de manière uniforme avec un nombre total de 14 pièces. Ces derniers pourront être ajustés en fonction de l'utilisation du forum, durant la nuit il est possible de laisser 1 luminaire sur 3 en fonction pour maintenir un éclairage minimum.

Le coût de cette nouvelle proposition crée un écart de 750 euros en plus-value.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

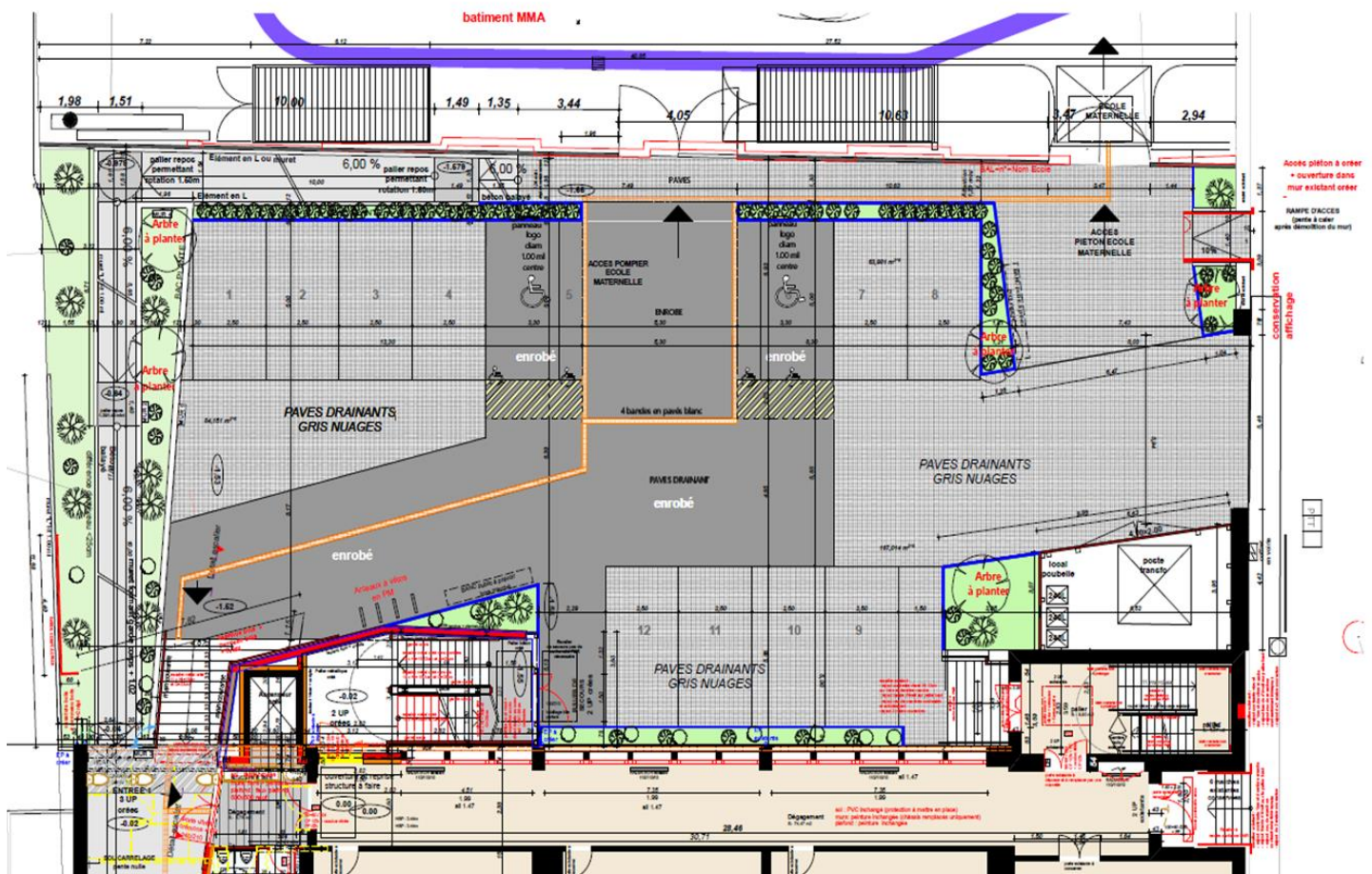
- **VALIDE** la proposition des nouveaux luminaires pour le forum;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y affèrent.

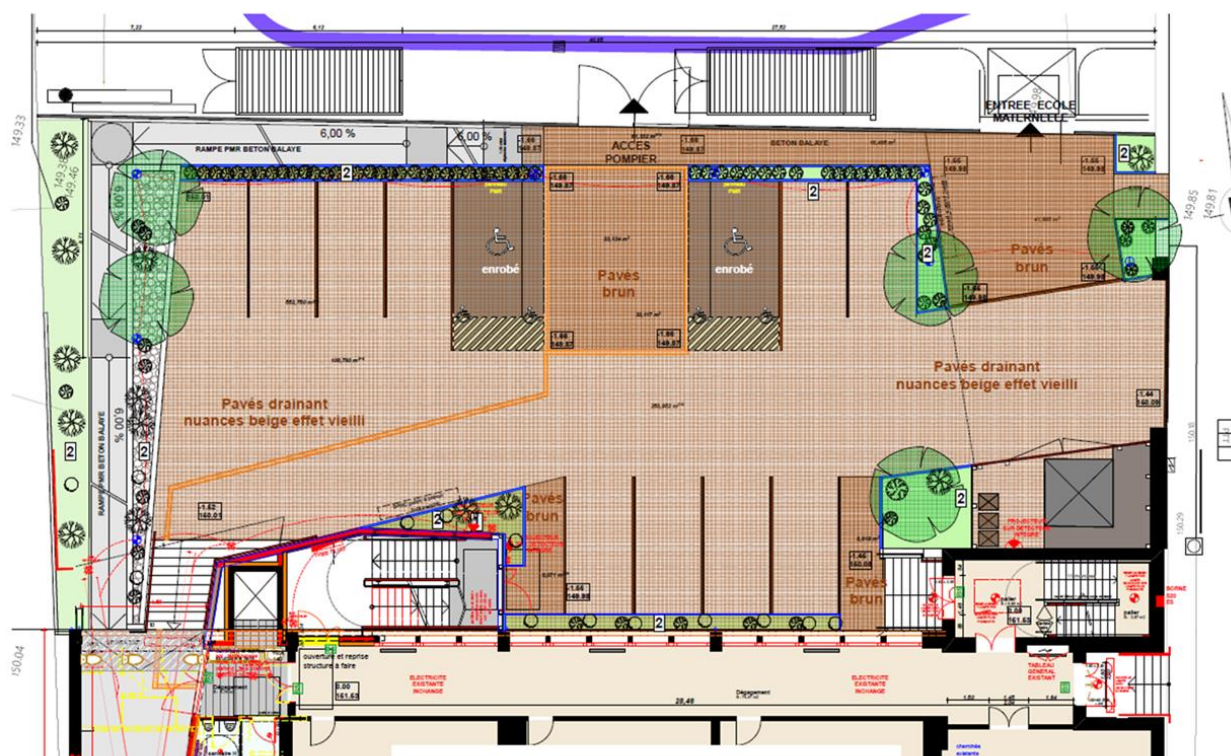
- **Maison des associations :**

- Modification de la cour arrière de la MDA

Il est proposé de modifier le projet d'aménagement de la cour arrière de la MDA.

Schématiquement la modification est la suivante :





Dans le projet initial une importante partie de l'espace était en enrobé. La pose d'enrobé sur une telle surface nécessite une évacuation des eaux de pluie et un drainage particulier. Monsieur SUTTER, architecte du projet, propose de mettre sur l'ensemble de la cour arrière des pavés et de laisser les places de parking pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en enrobé.

La pose de pavé vieillis drainants permettra de ne pas créer de buse pour l'évacuation des eaux de pluie.

Il est proposé de mettre des pavés vieillis comme ceux présents au niveau de l'ancienne synagogue de Wissembourg.

La couleur sera apportée par les pavés à contrario de l'enrobé qui laisse un rendu final gris. Le marquage au sol se fera uniquement pour les places de parking PMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, moins une abstention:

- **VALIDE** la proposition de la pose de pavé vieilli au niveau de la cour arrière de la Maison Des Associations ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y afférant.

- **Approbation du plan du réseau d'eau et d'assainissement**



Le détail attendu n'étant pas connu aujourd'hui, il est proposé de reporter l'approbation du plan du réseau ultérieurement.

POINT 5 : ADMINISTRATION GENERALE

- **Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du RGPD**

Afin de mettre la commune en conformité avec la Loi Informatique et Libertés, il est proposé de conventionner avec le CDG 67 pour la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il s'agit en effet d'une obligation légale.

Ce processus de mise en conformité devra suivre les étapes suivantes :

- Désignation du Délégué à la Protection des Données. Le CDG propose de mutualiser son propre délégué,
- Cartographie des traitements des données personnelles,
- Analyse des écarts et priorisation des actions, gestion des risques, organisation des processus internes.

Les tarifs de la mise à disposition du délégué du CDG 67 inscrits à la convention sont les suivants : 600€ / jour ; 300€ / ½ journée ; 100€ par heure. La durée de la convention serait établie jusqu'au 31 décembre 2021, avec une reconduction tacite passé ce délai.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise à disposition par le CDG 67 de leur Délégué à la Protection des Données ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le CDG 67.

- **GEMAPI : Transfert de compétence du Syndicat du Seltzbach au SDEA**

Par délibération du 28 novembre 2018, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a adhéré au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) afin de lui transférer la compétence « Grand Cycle de l'Eau » pour les bassins versants de la Sauer et du Seltzbach. Cette compétence entre dans le cadre de la compétence GEMAPI.

L'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat est subordonnée à une décision favorable des conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée (2/3 des communes représentant 1/3 de la population ou 1/3 des communes représentant 2/3 de la population).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la CCOF au SDEA pour le transfert de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » ;
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents concourants à l'exécution de la présente décision.
- **Désignation de Maître MAILHE comme avocat représentant la commune dans le cadre de l'affaire du permis LECLERC**

Dans le cadre du recours déposé par MATCH contre le permis LECLERC, le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour que la commune soit représentée par Maître MAILHE avocat au barreau de Paris. Il porte le dossier dans tous les niveaux, avocat spécialisé, travail avec Leclerc dans le dossier.

Vu le Code Générale des Collectivités

Vu la délibération autorisant Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune

Vu le recours déposé par l'entreprise MATCH

Considérant la nécessité de représenter les intérêts de la commune dans ladite affaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NOMME Maître MAILHE avocat représentant la commune dans ladite affaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents.

POINT 6 : URBANISME

- Commercialisation des terrains de l'éco-quartier

Le budget prévisionnel établi lors de l'élaboration du projet est le suivant :

Pré-bilan Ht de l'aménagement de l'Eco Quartier + de Soultz			
		(hors chemin du sel)	
Dépenses	331 850,00€		
Prix du Foncier	70 000,00€		
Frais d'acte	3 850,00€		
Travaux	208 000,00€	hors chemin du sel	
Etudes, suivis et métré	50 000,00€		
Recettes	237 000,00€		
Vente du foncier pour le locatif social	60 800,00€	4 * 80 m2 * 190 €	
Vente des 4 lots accession	151 200,00€	14,4 ares à 10 500€ ht	
Subvention Quartier + sur études	25 000,00€		
Déficit d'aménagement	94 850,00€	Par logement	
		11 856,25€	
Prise en charge par le département (Quartiers+)	47 425,00€		
Prise en charge ville	47 425,00€		

Les 190 euros du mètre carré souhaités ne seront certainement pas réalisés, l'estimation est projetée autour des 100 euros du mètre carré voire 110 euros si la commercialisation est réalisable. Ce qui entraîne un déficit de 94 850 euros, la moitié étant couverte par le financement du Conseil Départemental du Bas-Rhin (CD). Cependant il reste à noter que la convention passée avec le CD ne recouvrira pas la totalité au final.

- Revalorisation du prix de vente des terrains

Des acteurs se sont présentés en étant intéressés par l'achat de deux terrains au niveau de l'éco-quartier, sous conditions de porter une réflexion sur le prix d'achat, qui est actuellement fixé à 12.600 euros TTC.

L'un des projets proposé est la construction d'une bi famille, à toit plat, sur deux terrains de l'éco-quartier. Il y a encore des acteurs qui souhaitent se renseigner et exposer leur projet.

Il est souhaitable de prendre en compte l'ensemble des projets individuels avant de donner un mandat à l'agence immobilière.

Cependant un effort sur le prix ne sera pas fait de suite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de ne pas revaloriser le prix actuellement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la promotion.

- **Commercialisation des terrains**

Comme vu lors du conseil municipal du mois de février 2019, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la commercialisation des terrains de l'éco-quartier en mandatant de manière exclusive la société AGENCE AUGUSTE IMMO située à Paris.

Le mandat exclusif est valable trois mois, avec une tacite reconduction à l'échéance. Il est possible de retirer le mandat exclusif au bout des trois mois et de procéder à un mandat simple.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de conclure un mandat exclusif avec la société AGENCE AUGUSTE IMMO après avoir examiné l'ensemble des projets individuels ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférent ;

- **DIA**

Aucune DIA n'a été déposée depuis le dernier conseil municipal.

- **Projet d'arrêté portant modification de la limite d'agglomération RD 28**

Le Département du Bas-Rhin sollicite la commune pour un projet d'arrêté permanent. Il concerne le déplacement de 220 m du panneau réglementaire actuel 36+856 au nouveau panneau réglementaire 37+093 , sur la RD 28 (rue de Seltz), dans le sens Hohwiller vers Soultz-sous-Forêts.

Ce déplacement va permettre de créer un lien entre les deux espaces de part et d'autre de la voie, d'avoir une certaine liberté dans la gestion des flux et l'exercice du pouvoir de police.

L'implantation du nouveau panneau réglementaire est à la charge de la commune.

VU le Code Générale des Collectivités

VU la demande du Conseil Départemental

Considérant la nécessité de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention :

AUTORISE le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération au point 37+093

AUTORISE la prise en charge financière du déplacement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

- **Accord sur le principe d'achat de la propriété Schneider**

Suite au décès du propriétaire de la maison située au 29 rue du Dc DEUTSCH, section 10 parcelle 295, la commune a la possibilité d'acheter la propriété de 7 ares.

Les héritiers ont la ferme intention de vendre la propriété dans les 6 mois, ils ont déjà une proposition d'achat.

Il s'agit d'une maison alsacienne des années 1824, qui est composée d'une habitation principale, d'une grange, d'une extension et d'un jardin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE pour le principe d'achat ;

DEMANDE une évaluation des domaines sur la valeur vénale;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférent.

POINT 7 : DIVERS

- **Adhésion de la commune à l'association de territoire 1870**

Les communes de Soultz-sous-Forêts, de Froeschwiller, de Morsbronn-les-Bains, de Niederbronn-les-Bains, de Reichshoffen, de Wissembourg et de Woerth, travaillent de concert à la commémoration du 150^{ième} anniversaire de la guerre de 1870. Cette guerre est très souvent oubliée des mémoires, de ce fait, chacune des communes organise une manifestation culturelle sur son territoire.

Pour ce qui est de notre localité, une pièce de théâtre qui rappelle l'épisode des otages lors de la bataille de Froeschwiller devrait être jouée à Soultz-sous-Forêts, le souvenir de hôpital de campagne qui avait été établi Bruehl pourrait être commémoré, ainsi qu'une réplique de l'inauguration du monument du cimetière rappelant les 120 soldats enterrés dans une fosse commune.

Pour conduire le projet, il est nécessaire de créer une association, à laquelle les communes porteuses de l'évènement devraient adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention:

VALIDE l'adhésion de la commune à l'association de territoire 1870

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférant.

- **Prochaines réunions et manifestations**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 03/04 ;

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019.